

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17/03/2023

Dossier complet le :

17/03/2023

N° d'enregistrement :

F01123P0062

### 1. Intitulé du projet

Réalisation d'un nouveau forage pour la sécurisation en eau potable de la commune du Blanc-Mesnil (93)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EPT Paris Terres d'Envol

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

BESCHIZZA Bruno, Président de l'EPT Paris Terres d'Envol

RCS / SIRET

2 0 0 0 5 8 0 9 7 0 0 0 1 1

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. Forages en profondeur pour l'approvisionnement en eau a) Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m.	Le projet vise à créer un forage un forage de 110 m de profondeur pour l'approvisionnement en eau potable. Le projet fera également l'objet d'une déclaration au titre de la rubrique 1.1.1.0.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le présent projet vise la création du forage "F10Bis" remplaçant le forage d'eau potable "F10" qui ne permet plus d'assurer une alimentation en eau potable suffisante sur le territoire de la commune du Blanc-Mesnil (93) :

- \* Réalisation d'un forage de 110 m de profondeur dans le but de sécuriser l'apport en eau potable de la commune du Blanc-Mesnil
- \* L'ouvrage captera l'aquifère des sables de Cuise de l'Yprésien entre 62 m et 108 m de profondeur.
- \* Le débit objectif de l'ouvrage est de 315 m<sup>3</sup>/h.
- \* La tête du forage sera protégée par une chambre de captage sécurisée.
- \* Réalisation des essais nécessaires pour valider l'utilisation du forage à termes pour la production d'eau potable.

#### 4.2 Objectifs du projet

La commune du Blanc Mesnil est alimentée par trois forages captant l'aquifère captif de l'Yprésien (F10, F11 et F13) situés sur la commune ainsi qu'un forage captant l'aquifère du Lutétien sur la commune du Thillay (95).

Une perte progressive de production sur le forage F10 (BSS000NMSG) situé au niveau du réservoir « 4000 » est observée depuis plusieurs années. Le forage F10 avait fait l'objet d'une réhabilitation en 2012 par HERLI France, suite à la dégradation de la colonne captante et à la perte de productivité déjà importante de l'ouvrage.

Depuis sa réhabilitation, le colmatage progressif de l'ouvrage s'est poursuivi, le débit d'exploitation devant être limité à 33 m<sup>3</sup>/h en 2022 (soit moins de 10% de sa productivité initiale). En l'état, ce forage ne permet plus d'assurer une alimentation en eau potable suffisante sur la commune du Blanc-Mesnil et doit être remplacé dans les meilleurs délais.

Le présent projet vise ainsi la création du forage "F10 Bis" d'une profondeur de 110 m avec les essais nécessaires pour valider son utilisation future. Ce forage sera réalisé en remplacement à proximité du forage existant, mais hors du périmètre de protection immédiate du forage actuel, compte tenu de l'absence de surface disponible au sein du PPI.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Réalisation d'un forage et dans un deuxième temps d'une chambre de comptage :

- Foration de -0 à -62 m (Ø 660 mm ou équivalent) jusqu'au toit des sables de l'Yprésien (le tubage ancré d'au moins 2 m de profondeur dans les sables). Pose d'un tube plein en acier destiné à isoler les formations aquifères de l'Yprésien des nappes sus-jacentes et de l'environnement de surface avec cimentation de l'espace annulaire à l'extrados;
- Foration de -62 à -110 m (Ø 508 mm ou équivalent) jusqu'aux niveaux plus argileux du Sparnacien, soit vers -110 m. Un tube crépiné Ø 323 mm sera équipé entre 62 et 108 m et un tube plein de décantation ancré dans les terrains du Sparnacien sera mis en place entre 108 et 110 m.
- Opérations de nettoyage par air-lift ou par pompage, traitement chimique à l'hexamétophosphate et développement par pompage à débits croissants et pistonnage.
- Pompage d'essai par paliers (4 paliers de 2h entre 80 et 350 m<sup>3</sup>/h).
- Pompage d'essai de longue durée de 72h en continu (au débit objectif de 315 m<sup>3</sup>/h adapté selon les résultats de l'essai par paliers).
- Analyse de type 1<sup>ère</sup> adduction par un laboratoire accrédité
- Réalisation d'un local technique permettant la protection et la sécurisation de la tête du forage

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Local technique < 20 m<sup>2</sup> comprenant la tête de l'ouvrage afin de sécuriser le forage.

Un dossier spécifique de demande d'autorisation d'exploiter le forage au titre de la Loi sur l'Eau et du Code de la Santé Publique, pour mise en place d'une DUP sera produit à l'issue des essais, visant :

- \* La mise en place d'une pompe exploitant à un débit objectif de 315 m<sup>3</sup>/h les eaux de l'aquifère des sables de l'Yprésien.
- \* Amenée des eaux vers l'usine de traitement en eau potable.

Le forage existant F10 sera comblé dans les règles de l'Art suite à la mise en service du nouveau forage.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'exécution et l'exploitation d'ouvrage(s) de prélèvement d'eaux souterraines par une collectivité publique sont subordonnées à l'obtention préalable d'autorisations du préfet au titre des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement

Rubrique 1.1.1.0.: Déclaration

Dans un second temps, le projet de mise en service du nouveau forage sera soumis à :

Rubrique 1.1.2.0.: Prélèvement permanent supérieur à 200 000 m<sup>3</sup>/an - AUTORISATION

Rubrique 17 de l'annexe de l'article R122-2 du code de l'environnement :

b) Dispositifs de captage des eaux souterraines, lorsque le volume annuel prélevé est inférieur à 10 millions de mètres cubes et supérieur ou égal à 200 000 mètres cubes, excepté en zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées ont prévu l'abaissement des seuils.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise en surface : (local technique)	<25 m <sup>2</sup>
Profondeur forage:	110 m
Diamètre forage :	660 mm / 508 mm

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Dans la partie est du Parc urbain  
Anne de Kiev à proximité du groupe  
scolaire Elisa Deroche

Section cadastre: BK

N° parcelle: 28

Ayant droits de la parcelle:

Commune du Blanc-Mesnil

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 02° 28' 00" E Lat. 48° 56' 47" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),  
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches se situent à plus de 3 km de projet : ZNIEFF de type 1 : 3 km au nord-est / n° 110020455 : Prairies du parc départemental du Sausset ZNIEFF de type 2 : 3 km au nord-est / n° 110020474 : Parc départemental du Sausset
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RAS
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RAS
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RAS
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PNR le plus proche : Oise - Pays de France à 12 km au nord
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE Métropole du Grand Paris 2019-2024, les sources de bruit concernées sont : • Infrastructures de transport routier; • Infrastructures de transport ferroviaire ; • Infrastructures de transport aérien, à l'exception des trafics militaires ; • ICPE soumises à autorisation. Le projet n'est pas concerné par lePPBE
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe dans aucune bien au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable. Les sites les plus proches sont : - Label "Architecture Contemporaine Remarquable" - Lycée Mozart (100 m) - Monument inscrit "Eglise Saint-Charles-Borromée" (1.4 km )
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'implantation du forage n'est pas situé dans une zone à dominante humide ni dans une prélocalisation de zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Mouvement de terrain liés à la dissolution du gypse : le projet se situe dans la zone d'aléa de dissolution des poches de gypse antéludien  PPR Mouvements de terrain dus au retrait-gonflement des argiles  PPR dissolution du gypse approuvé 18/04/1995 PPR mouvements de terrain retrait-gonflement des argiles prescrit 23/07/2001
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de forage se trouve dans une ZRE; il s'agit de la ZRE de l'Albien. Toutefois, cette nappe n'est pas celle sollicitée par le projet de nouveau forage.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de nouveau forage ne se situe pas dans un site inscrit
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun des forages ne se situe dans un site Natura 2000 ou à proximité. Les site Natura 2000 les plus proches sont : - 2.9 km : Sites de Seine-Saint-Denis (FR1112013) - 14.4 km : Bois de Vaires-sur-Marne (FR1100819)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de nouveau forage ne se situe pas dans un site classé. Le site le plus proche est : - Monument inscrit "Eglise Saint-Charles-Borromée" (1.4 km )

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement d'eaux souterraines: 80 à 315 m <sup>3</sup> /h de 8h à 20 h (pointe) par jour puis 315 m <sup>3</sup> /h pendant 72h sans l'optique de tester les capacités de l'aquifère et obtenir ses paramètres hydrodynamiques. Aquifère capté: captage au niveau des sables de l'Yprésien entre 62 m et 108 m de profondeur. Propriété de l'aquifère: captif montrant une protection naturelle des couches superficielles.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les pompages d'essai engendreront une faible dépression piézométrique de l'aquifère captif des sables de l'Yprésien. Pas d'impact à attendre sur cet aquifère qui montre une productivité importante. Pas d'impact sur les niveaux superficiels.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RAS
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RAS
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RAS
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de création de forage n'est pas susceptible d'avoir un impact sur le site Natura 2000 le plus proche, les "Sites de Seine Saint-Denis".

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RAS
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RAS
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RAS
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mouvement de terrain liés à la dissolution du gypse : la couche des Marnes et Caillasses contenant les gypses sera isolée et ces terrains ne seront donc pas affectés par le projet
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	RAS
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : amené et repli du matériel de forage et trafic lié au chantier. Les travaux seront réalisés en journée sur une durée de 1 à 2 mois Phase exploitation : Néant
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Source de bruit en phase travaux Durée des travaux : 1 à 2 mois en journée Phase exploitation: Néant

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RAS
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux: vibrations possible à proximité immédiate des travaux < 2 m Phase exploitation: Néant
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RAS
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RAS
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase d'essai entraînera le rejet des eaux pompées vers le réseau d'eau d'assainissement le plus proche. Une convention de rejet sera établie au préalable avec le gestionnaire du réseau d'assainissement.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux: rejet des eaux souterraines pompées lors du nettoyage du forage et lors des essais de pompage. Rejet au réseau d'assainissement : aucun impact sur le milieu naturel. Aucun impact qualitatif significatif. Phase exploitation: Néant
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déblais de forages générés seront collectés et envoyés vers des filières de traitement adaptées.



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RAS
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RAS

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Présence de captages exploitant le même aquifère dans le secteur. Le captage le plus proche F10 (BSS000NMSG) a vocation à être abandonné une fois ce nouveau forage réalisé.  
Le potentiel de l'aquifère permet de considérer l'incidence des pompages d'essai (légère dépression du niveau piézométrique) comme faibles.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Les incidences ne sont pas susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontalière.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les types d'impact engendrés par la réalisation de ce nouveau forage et les mesures destinées à éviter et réduire les effets :

- Risque de pollution lié à la foration du forage : les travaux seront réalisés dans les règles de l'Art, les aquifères superficiels seront isolés de la nappe captée. L'emprise du chantier sera clôturée et la tête du puits sera sécurisée pendant la phase travaux.

- Risque de pollution suite à un déversement accidentel durant la phase d'exploitation du forage : un local technique permettant la protection et la sécurisation de la tête du forage ainsi qu'une clôture autour du périmètre de protection immédiate sera mise en place en phase d'exploitation. Un système d'alarme anti-intrusion sera également mis en place.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de réalisation d'un nouveau forage captant l'aquifère profond de l'Yprésien ne semble pas nécessiter d'évaluation environnementale au regard des points suivants:

- le projet vise à remplacer un ouvrage exploité depuis 40 ans dont la dégradation limite la production,
- pas d'impact environnemental significatif en phase travaux,
- exploitation d'un aquifère à fort potentiel qui ne devrait pas être impacté par le nouveau pompage
- conception de l'ouvrage permettant de garder l'étanchéité jusqu'à 62 m de profondeur préservant la protection naturelle de l'aquifère et isolants les différents aquifères sus-jacents les uns des autres
- sécurisation de la tête du forage par un local technique sécurisé, emprise restreinte en surface <25 m<sup>2</sup>

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

VILLEPINTE

le

15 mars 2023

Signature





Ministère chargé  
de  
l'environnement

## Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire  
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

### Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

### Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio  
n

BOULEVARD

Nom de la voie

DE L HOTEL DE VILLE

Code postal

9 3 6 0 0

Localité

AULNAY-SOUS-BOIS

Pays

FRANCE

Tél

621960035

Fax

Courriel

aline.auckenthaler@paristde.fr

### Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

FRYSCHER

Prénom

OLIVIER

Qualité

Chef de projet hydrogéologue

Tél

785789041

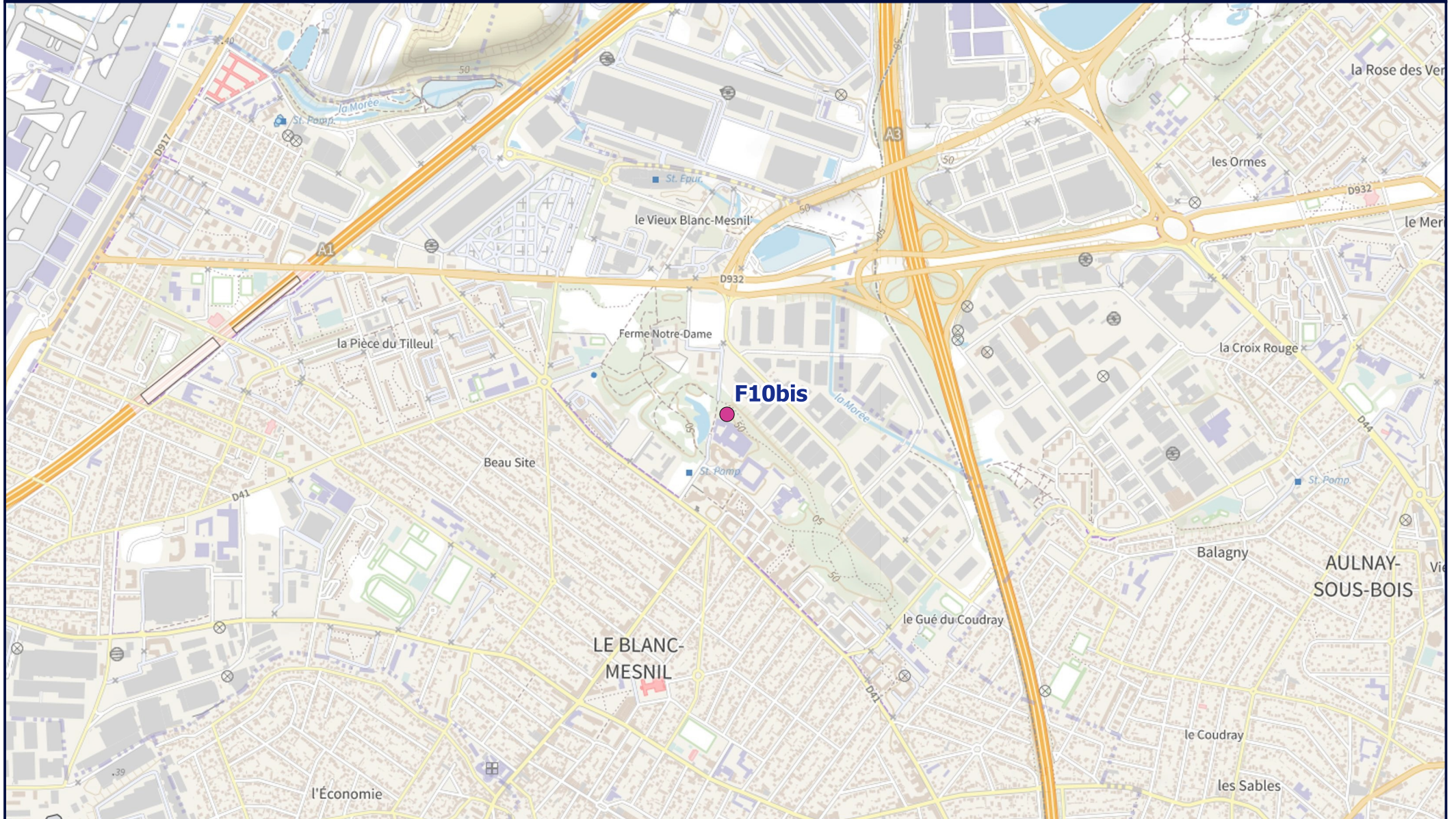
Fax

Courriel

olivier.fryschler@suez.com

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

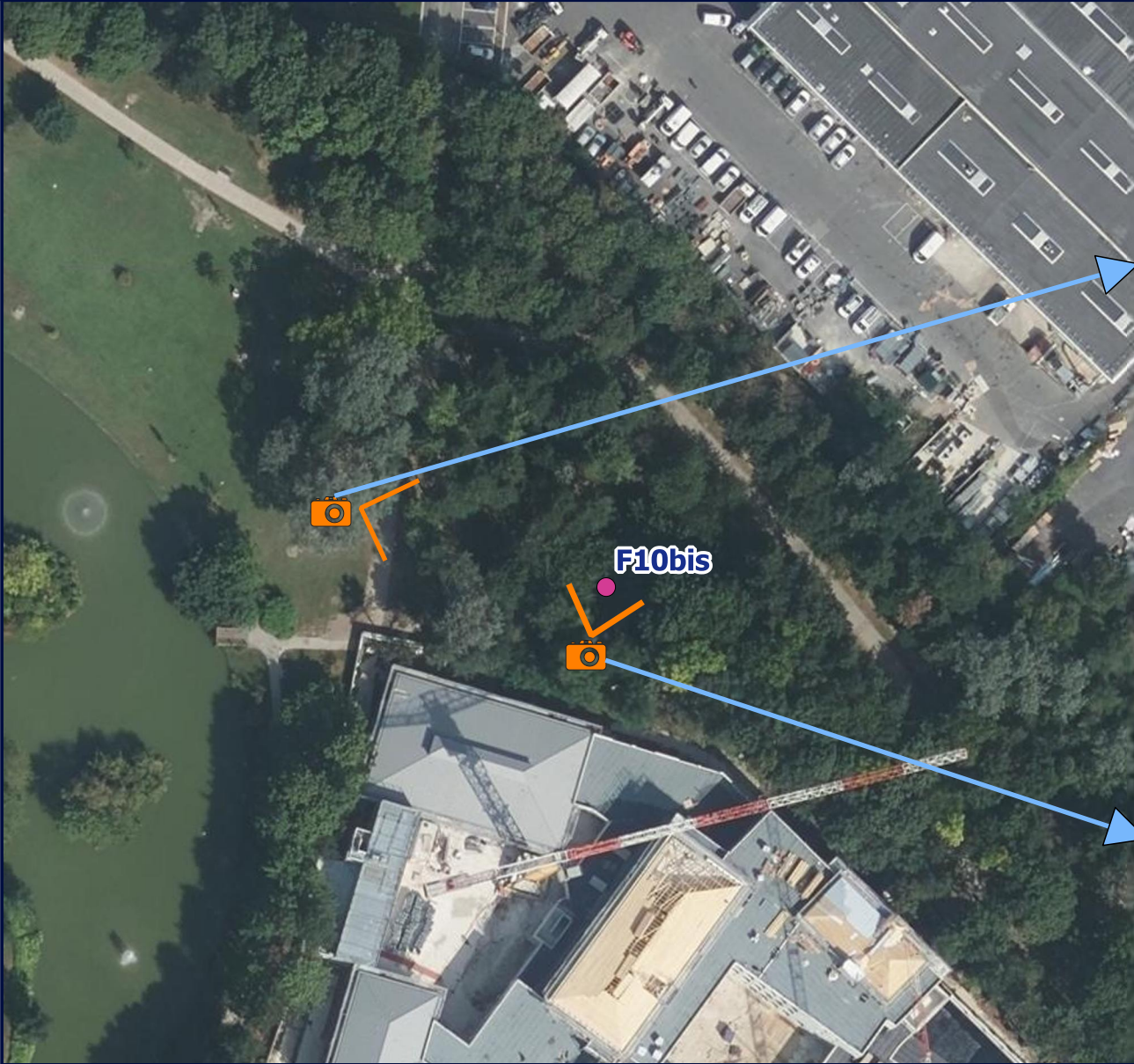


**Légende**

● Projet de forage

Date | 01/2023





25/01/2023 - Paysage lointain du projet



25/01/2023 - Zone d'implantation du projet

**Légende**

● Projet de forage

Date | 01/2023



Indice : F10BIS

Désignation : F

Commune : LE BLANC-MESNIL (93)

Date fin :

Tube : PMT1

Lieu-dit :

Localisation ( )

X : 660937.08 m

Y : 6871952.38 m

Z : 49 m (coupe : 49 m)

Nature : FORAGE

Piézométrie indicative ( )

Utilisation :

Profondeur d'eau : 9 m

Débit spécifique :

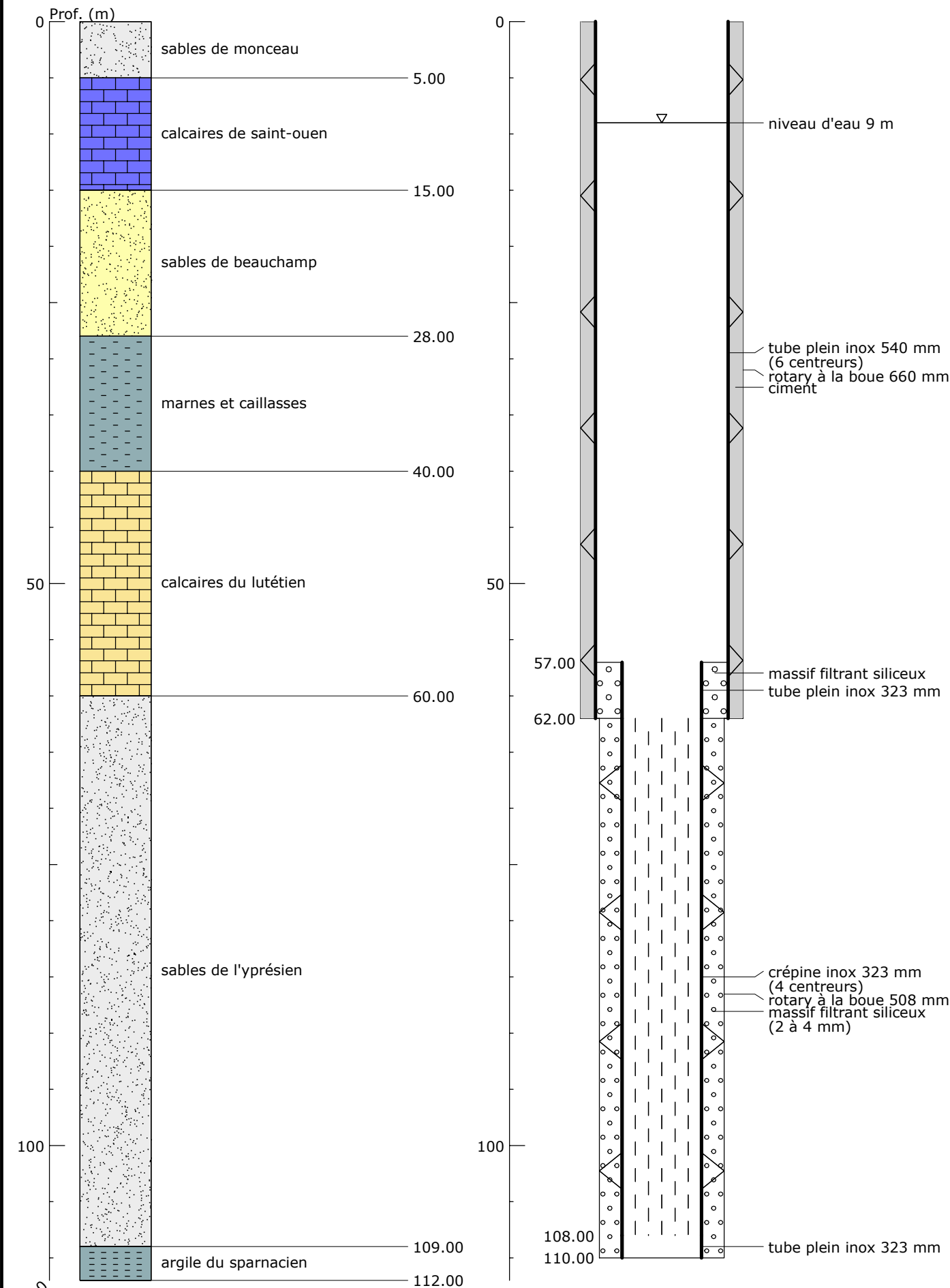
m<sup>3</sup>/h/m

Transmissivité :

m<sup>2</sup>/s

Perméabilité :

m/s





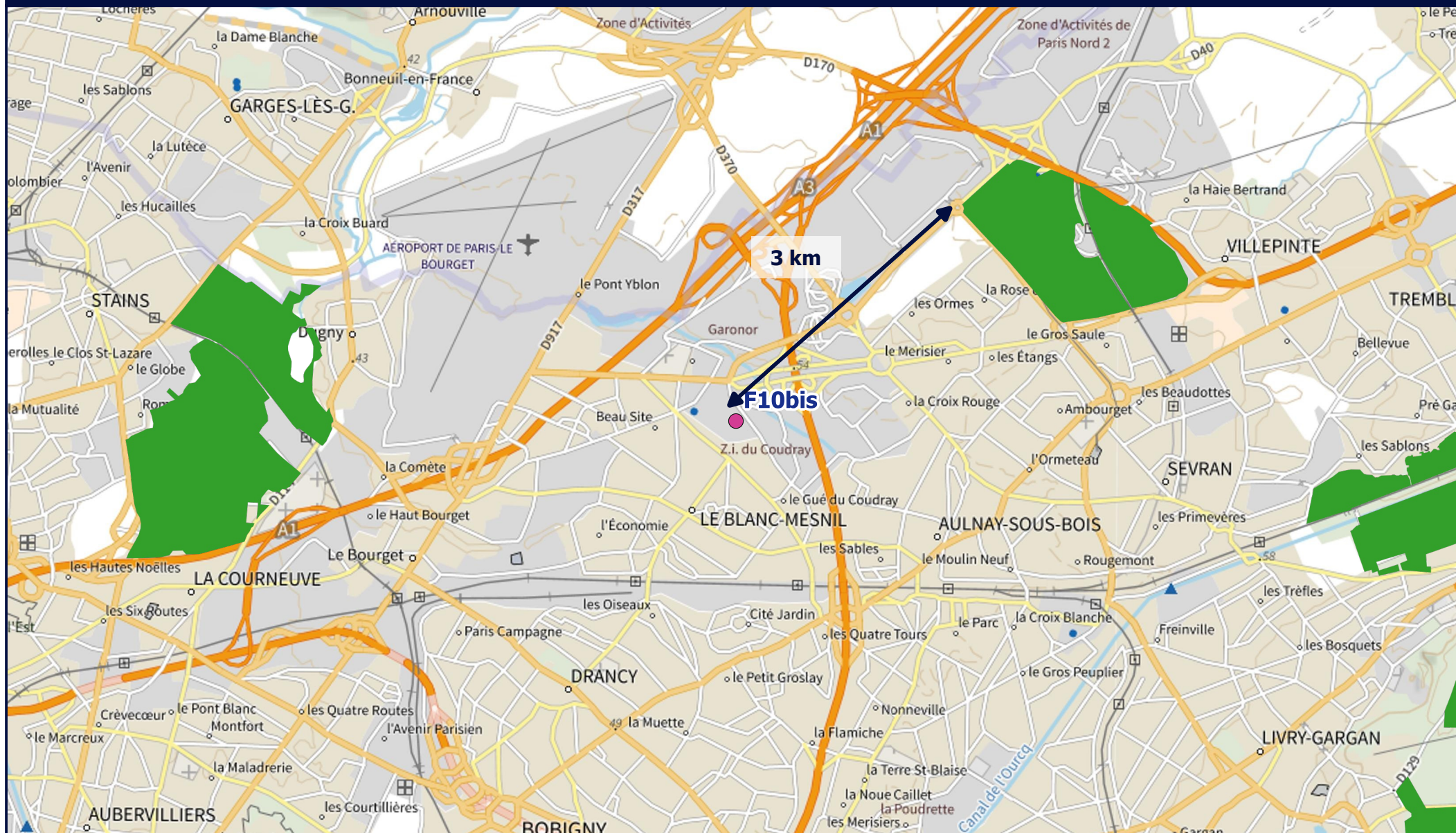


**Légende**

**Date | 01/2023**

- |                                      |  |            |
|--------------------------------------|--|------------|
| Projet de forage                     | Habitation                             | Plan d'eau |
| Affectation des terrains avoisinants | Zone d'activité commerciale, technique | Autre      |
| Etablissement scolaire               | Forêt                                  |            |





**Légende**

- Projet de forage
- Sites Natura 2000

Date | 01/2023

